

La rentrée 2009 en classes préparatoires

1/ Rentrée 2009 : une attractivité des classes préparatoires qui ne se dément pas

Dans un contexte de stabilisation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, les classes préparatoires continuent, comme c'était déjà le cas l'an dernier, à connaître une augmentation de leurs effectifs.

➤ Quelques chiffres :

- Nombre d'étudiants attendus : **82 000** soit une augmentation prévue de **+2,5% par rapport à 2008**, où 80 000 étudiants avaient été accueillis en classes préparatoires. L'augmentation des effectifs est identique à celle de la rentrée précédente.

- **42400 étudiants** sont attendus en 1^{ère} année de classes préparatoires

Cette augmentation s'accompagne d'une action particulièrement volontariste du Gouvernement en faveur de l'ouverture à la diversité de ces filières, avec notamment la baisse du plafond des bourses, et le succès des « cordées de la réussite », dispositif qui commence cette année à porter ses fruits envers les étudiants les plus modestes.

2/ Une rentrée plus que jamais placée sous le signe de l'ouverture sociale et de la diversité dans les classes préparatoires

Alors qu'on comptait 20% de boursiers à la rentrée 2007 et 23% à la rentrée 2008, en 2009, l'objectif fixé par le Président de la République de 25 % de boursiers à la rentrée 2009 en classes préparatoires sera largement dépassé (après stabilisation de l'ensemble des effectifs) ; **en effet, sur l'ensemble des lycées à classes préparatoires, la moyenne des boursiers atteindra même 30% dès cette rentrée**, anticipant d'une année les ambitions fixées par le Président de la République dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues mise en œuvre par Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville.

Sur l'ensemble des lycées publics à classes préparatoires, seuls une dizaine n'atteindront pas l'objectif 2009 de 25%; ce sera également le cas d'une vingtaine de lycées privés à classes préparatoires. Les proviseurs des lycées concernés seront accompagnés au cas par cas pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

➤ Le dispositif « Admission post-bac », un vecteur d'ouverture sociale qui permet de briser les tabous.

Dans le cadre du dispositif Admission post-bac, chaque élève de terminale formulant le vœu de poursuivre en classe préparatoire se voit automatiquement proposé de faire une simulation de bourses au regard des critères CROUS. Cette démarche a été automatisée pour la première fois grâce au dispositif admission post-bac ; elle reposait jusqu'alors sur une démarche volontaire de l'élève auprès des CROUS, afin de vérifier s'il répondait aux critères d'attribution d'une bourse.

Grâce à la simplification du dispositif d'inscription en ligne, et à la connexion automatique entre admission post-bac et le serveur du CROUS, elle a facilité la démarche des étudiants, a brisé les réticences de certains étudiants à faire cette démarche d'éligibilité auprès des services du CROUS, et a fait prendre conscience à nombre d'entre eux qu'ils remplissaient les critères requis.

Les chiffres des connexions sur Admission post-bac démontrent que les candidats en classes préparatoires ont plébiscité ce dispositif :

- Sur 79 000 candidats qui ont fait une demande en CPGE 1^{ère} année sur APB, 68 000 ont répondu à la simulation automatique de bourses proposée, **soit 87% d'entre eux**.

- Sur ces 68 000, **plus de 40%** se sont vus répondre qu'au regard des informations entrées dans le serveur, ils pourraient potentiellement bénéficier d'une bourse.

- Et les dossiers déjà effectivement traités par le CROUS confirment cette tendance :

- environ **42 400 étudiants** sont effectivement attendus en 1^{ère} année de classes préparatoires
- dont, à ce stade des dossiers traités, **plus de 13 000 étudiants boursiers, soit une moyenne de 30% de boursiers sur l'ensemble des lycées à classes préparatoires**. Des chiffres qui vont bien entendu progresser d'ici à la fin du traitement des dossiers de demandes de bourses, et s'inscrivent dans la lignée des projections attendues pour cette année universitaire.

En 2008, 41 300 étudiants étaient attendus en classes préparatoires, pour un taux de boursiers de 23%, soit 9000 jeunes concernés au total.

L'accès aux bourses élargi depuis la rentrée 2008

A la rentrée 2008, Valérie Pécresse avait décidé de revaloriser de 2.5 % le montant de toutes les bourses étudiantes sur critères sociaux et d'élargir le système des bourses à 50 000 boursiers supplémentaires. Cette revalorisation renouvelait à l'identique l'effort inédit engagé pour la rentrée 2007, qui était déjà la plus forte augmentation enregistrée depuis l'an 2000 après plusieurs années de stagnation. Cette revalorisation inédite a également été l'occasion d'augmenter le niveau des bourses des 100 000 étudiants les plus défavorisés d'environ 10 % par rapport à 2007.

A la rentrée 2009, la ministre a présenté **trois mesures** destinées à soutenir le pouvoir d'achat des étudiants à la rentrée 2009 :

- une **revalorisation des bourses sur critères sociaux des échelons 1 à 5 de 1,5%, soit une hausse annuelle comprise entre 18 et 63 €**, ce qui porte l'effort cumulé de revalorisation depuis 2007 à 6,6%, montant supérieur à l'inflation cumulée ;

- une **revalorisation des bourses de l'échelon 6 de 3%, soit une hausse annuelle de 128 €**, ce qui porte l'effort cumulé de revalorisation des bourses des 100 000 étudiants les plus défavorisés depuis 2007 à 13.1% ;

- une **revalorisation du fonds national d'aide d'urgence de 10% (+ 4,5 millions d'euros)** afin de pouvoir répondre à la situation conjoncturelle à laquelle doivent faire face les familles.

Au total, sur l'année universitaire 2009-2010, ces mesures représentent une mobilisation de **50 millions d'euros**.

De plus, en 2008, la ministre a décidé d'élargir l'accès au système des bourses en revalorisant de 3.2 % les seuils d'entrée dans le système, prolongé par une revalorisation de 1,2% en 2009. Sont désormais éligibles aux bourses sur critères sociaux, **les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 32 440 euros par an, contre 27 000 en 2007**. Ces nouveaux seuils vont permettre cette année encore à davantage d'étudiants d'accéder aux aides sur critères sociaux.

Ainsi, un étudiant boursier à taux zéro bénéficiera de l'exonération des droits d'inscription à l'Université, des droits de sécurité sociale, mais aussi de l'exonération des droits d'inscription aux concours auxquels ils souhaiteraient vouloir se présenter (concours de la Fonction publique, écoles de commerce, etc...)